Commune de Differdange

Commune de Mondercange

Commune de Differdange

Commune de Mondercange

Commune d'Esch-sur-Alzette

France

France

Secteur urbanisé

BELVAUX CENTRE

BELVAL NORD

BELVAL SUD

PARC UM BELVAL

SQUARE MIX

TERRASSE DES HEX

Belvaux

Ehlerange

Soleuvre

Zone de l'ancienne décharge réaménagée en parc

Plan d'aménagement général

34	Sanem 39, rue de l'Industrie	18814/39C	28.10.2020
29	Belval Central Square PAP 02.03	18385/39C	15.04.2019
N°	PAP NQ approuvé	Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur	Référence

N°	Modifications ponctuelles	Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur	Référence	Approbation définitive du Ministre de l'Environnement	Référence
15	Rue du Brill à Belvaux	12.07.2023	39C/031/2022	-	-
12	Be29 Sinterbecken Belval	22.11.2021	39C/028/2021	-	-
10	SEA Ecole 2000	14.02.2022	39C/029/2021	-	-
9	Parc Belval Sud	30.06.2021	39C/025/2020	05.05.2021	96925/PP-mb
7	Be19 Belval Nord | Bei Willeschtrausch	02.04.2021	39C/023/2020	-	-
6	Be12 Rue de la Fontaine à Belvaux	16.09.2021	39C/026/2020	-	96384/CL-mz
4	Breetfeld à Belvaux	30.06.2021	39C/024/2020	05.05.2021	96217/PP-mb
2	SoS6 Gaalgenscheier à Soleuvre	20.12.2021	39C/027/2021	20.09.2021	97253/PP-mb
1	Zone industrielle à caractère national « Hanebosch » à Sanem	06.03.2020	39C/022/2019	-	-

- Vote du conseil communal le 11 janvier 2019
- Approbation de la Ministre de l'Intérieur le 19 juillet 2019
- Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable le 2 avril 2019
- Version adaptée suivant l'entrée en vigueur des Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoires les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », « zones d'activités économiques » conformément à l'article 29 (5) de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire

Belvaux, Soleuvre, Ehlerange

ZEYEN BAUMANN
Zeyen+Baumann sàrl
3, rue du Commerce
L-7234 Bereldange
T +352 33 52 04
F +352 33 52 05
www.zeyenbaumann.lu
URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ENVIRONNEMENT
GÉNIE CIVIL

Plan coordonné
échelle 1:5.000
juillet 2023

N

Parcelle cadastrale / immeuble (1)

Parcelle / immeuble en réalisation (2)

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- HAB-2+s Zone d'habitation 2 destinée à des logements pour séniors
- MIX-c Zone mixte urbaine
- MIX-v Zone mixte villageoise
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-PAE Zone de bâtiments et d'équipements publics - pavillon
- GARE Zone de gares ferroviaires et routières
- REC-ep Zone de sport et de loisir - espace public
- REC-ch Zone de sport et de loisir - dressage pour chien
- ECO-r1 Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-r Zone d'activités économiques régionale
- ECO-n Zone d'activités économiques nationale
- COM Zone commerciale
- SPEC-e Zone spéciale - WSA
- SPEC-c Zone spéciale - centre de formation
- SPEC-d Zone spéciale - dépôt
- SPEC-P+R Zone spéciale - Park + Ride
- SPEC-v Zone spéciale - dépôt pour anciens véhicules
- SPEC-t Zone spéciale - entreprise de transport
- SPEC-s Zone spéciale - Sotel
- JAR Zone de jardins familiaux

PAP NQ / ZAD - Réference du Schéma directeur

PAP NQ(1) / Nr. de la zone		Densité(2) de la zone	
COS	PMA	CUS	max. min.
CSS	PMA	DL	max. min.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (3)
- FAMC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- Zone délimitant les PAP approuvés par le Ministre de l'Intérieur
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
- Zone d'aménagement différé - PAP NQ
- Zone de servitude "urbanisation"
  - V Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
  - VE Servitude "urbanisation - élément naturel"
  - VH Servitude "urbanisation - cours d'eau"
  - VC Servitude "urbanisation - couloir vert"
  - VA Servitude "urbanisation - chiroptère"
  - VI Servitude "urbanisation - interdiction"
  - VB Servitude "urbanisation - anti-bruit"
  - VL Servitude "urbanisation - aire de stockage"
  - VG Servitude "urbanisation - Belval-Ouest"
- Secteur et élément protégés de type "environnement construit"
  - Bâtiment protégé (4)
  - Gabarit protégé (4)
  - Alignement protégé (4)
  - Élément protégé Belval (4)
- Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"
- Couloir pour projets routiers et transports en commun (14)
- Couloir pour projets de mobilité douce
- Couloir pour projets de conduite SES
- Couloir pour projets d'écoulement des eaux pluviales
- Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- Zone de risques d'éboulements miniers (13)
- Zone de bruit ≥ 70dBA (5)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

à l'aménagement du territoire

Plans directeurs sectoriels - PDS :
- PDS Paysages (PDP) : Zone de préservation des grands ensembles paysagers (PEP) - Coupure verte (CV) - Zone verte interurbaine (ZVI)
- PDS Transports (PDT) : Couloir / bus - piste cyclable
- PDS Zones d'activités économiques (PDZAE) : Zone d'activités économiques nationales existantes - projetées / Zone d'activités économiques régionales existantes - projetées

à la protection des sites et monuments nationaux
- 2 000 Immeubles et objets classés monuments nationaux (15)

à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone protégée d'intérêt national - RGD (7) (Zone centrale / zone tampon)
- Zone protégée d'intérêt national - DIG (6) (Zone centrale / zone tampon)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - HABdir (8)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Zones de protection oiseaux (9)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Habitats d'espèces protégées Art 17+21 (relevé non exhaustif) (17)
- Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (12)
- Lignes ferroviaires (3)
- Circulation et stationnement
- Tracé réservé aux transports en commun - BHNS, Bus, tram et autres
- Limite de la commune
- Conduites électriques aériennes (3)
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
- Pistes cyclables nationales existantes / projetées
- Limite d'état

(1) *Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2018*
Territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette: © Ville d'Esch-sur-Alzette ● Service Géomatique
(2) *Mise à jour, AC Sanem et Zi+B*
(3) *Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - Administration du Cadastre et de la Topographie, 2008*
les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann
(4) *Inventaire patrimoine bât. Zeyen+Baumann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, 28 janvier 2014*
(5) *MDDI - Environnement, Cartographie du Bruit, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)*
(6) *Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoires les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », « zones d'activités »*
(7) *MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017*
ZPIN déclarées / Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales)
(8) *MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017*
ZPIN à déclarer / Zones proposées par le Grand-Duché pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017
(9) *MDDI - Environnement, Zones Natura 2000, 2015*
(10) *Sites et Monuments Nationaux (Mémorial B - No 35 du 19 mai 2009), complété par le Service des Sites et Monuments Nationaux, état du 10 janvier 2018*
(11) *Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*
(12) *Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA - 13.10.2015*
(13) *ITM, 07.02.2018*
(14) *Schroeder & Associés, projets état 05.02.2018*